

La présente entente, le Guide des services UPS en vigueur au moment de l'expédition, les Modalités et conditions du service d'UPS Canada en vigueur au moment de l'expédition, et le connaissance ou les documents d'expédition d'UPS renferment les conditions essentielles en vertu desquelles United Parcel Service du Canada Ltée (UPS) fournira un service de ramassage et de livraison.

Le programme de rabais ne s'applique pas à tous les services UPS, ni aux services de fret maritime. Pour connaître la liste de tous les services faisant partie de cette promotion, consultez les sections Addenda A, Niveaux de tarification promotionnelle et Tarification promotionnelle relative aux services accessoires qui se trouvent ci-dessous.

Conditions générales

Numéros de compte : Seuls les envois expédiés sous les numéros de compte inscrits à cette Promotion destinée aux petites entreprises sont admissibles aux rabais désignés, et ceux-ci ne peuvent être transférés à aucune autre partie. Seuls ces envois serviront à déterminer si l'entreprise a respecté les exigences énoncées dans la présente entente. Si l'un des numéros de compte inscrits à cette promotion n'apparaît pas sur le connaissance d'UPS, UPS ne peut appliquer le rabais à la facture envoyée à l'entreprise. Les numéros de compte ne peuvent être ajoutés ou supprimés qu'à la suite d'une entente écrite entre UPS et l'entreprise. Toute modification apportée à la présente entente nécessite l'accord des deux parties et un préavis de cinq jours ouvrables avant d'entrer en vigueur. L'entreprise ne pourra, en aucun cas, revendre des services d'UPS.

Facturation : L'entreprise consent à fournir par voie électronique à UPS les renseignements sur l'expédition des colis selon les critères établis par UPS (systèmes d'expédition automatisés compatibles d'UPS, UPS Connect™, UPS Worldship®, le Service d'expédition par Internet d'UPS et UPS CampusShip™, manifeste du fournisseur). Toute facture devra être acceptée telle qu'elle a été émise. Dans le cas contraire, le client devra communiquer avec UPS au 1-800-742-5877, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de facturation, pour soumettre toute demande de redressement effectuée en raison d'une majoration des frais ou toute demande de remboursement en raison d'un paiement en double.

Remboursement prévu par les services garantis : La garantie de remboursement pour les envois par services garantis d'UPS se limite à rembourser à l'entreprise les frais de transport seulement sur les envois pour lesquels UPS est incapable d'effectuer ou de tenter la livraison dans les délais promis. Des conditions au moment de l'expédition, telles que décrites dans les Modalités et conditions du service d'UPS, s'appliquent à ce type de remboursement.

Modalités de paiement : L'entreprise consent à payer la totalité des frais d'expédition dans les délais exigés par UPS.

Confidentialité : L'entreprise convient que les tarifs, rabais et conditions de la présente entente ne sont applicables qu'aux comptes admissibles de l'entreprise et de ses filiales, en tant qu'utilisateurs finaux, et ne sont en aucun cas revendus à une autre partie sans un accord préalable écrit entre UPS et l'entreprise. L'entreprise comprend que toute violation de la présente clause de l'entente liant UPS et l'entreprise peut entraîner l'annulation immédiate de la présente entente. L'entreprise s'engage à respecter la nature confidentielle du programme, son existence et ses conditions, sauf si la divulgation est exigée par la loi. L'entreprise consent à ne pas afficher ou autrement publier ou divulguer les rabais confidentiels offerts dans le cadre de la présente entente.

Programme de rabais : Les rabais sont déterminés à partir des tarifs publiés contenus dans le Guide des tarifs d'UPS. Les détails couverts par la présente entente sont inscrits à l'Addenda A. La présente entente remplace toute entente précédente conclue entre le détenteur du compte et UPS. L'inscription à des programmes ou des offres proposés précédemment par UPS, y compris aux programmes et offres d'UPS destinés aux petites entreprises, ne signifie pas que vous serez automatiquement inscrit à la présente offre.

Mise en œuvre : UPS offrira le programme de rabais décrit dans la présente entente et son addenda. Les rabais seront en vigueur du 14 janvier 2017 au 1^{er} décembre 2046. À la fin de cette période, la présente entente sera automatiquement renouvelée chaque mois selon les mêmes conditions, à moins qu'UPS ne fournisse à l'entreprise un préavis de résiliation de 30 jours. Nonobstant, UPS et l'entreprise conviennent que l'une des deux

parties peut mettre fin à la présente entente au moyen d'un préavis écrit de 30 jours civils. La présente entente est sujette à des révisions régulières et à des changements possibles en fonction des activités d'expédition, de la conformité à l'entente et du supplément pour carburant.

Revendeurs : L'entreprise comprend que la présente entente, y compris les rabais qui y sont liés, mais sans s'y limiter, n'est pas offerte aux entreprises ou sociétés qui font la revente de services d'UPS (c.-à-d. des revendeurs). L'entreprise comprend qu'UPS peut résilier la présente entente ou annuler tout remboursement de service garanti ou rabais consenti à l'entreprise si UPS, agissant raisonnablement, établit que l'entreprise est un revendeur.

**Contrat de transport UPS
Addenda A – Comptes admissibles et rabais accordés**

Services admissibles*				
Envois nationaux et exportations			Importations	
Canada	À destination des États-Unis ou du Mexique	À destination d'ailleurs dans le monde	En provenance des États-Unis ou du Mexique	En provenance d'ailleurs dans le monde
UPS Express® Early	UPS Express Early	UPS Worldwide Express Plus®	UPS Worldwide Express Plus	UPS Worldwide Express Plus
UPS Express	UPS Express	UPS Worldwide Express®	UPS Worldwide Express	UPS Worldwide Express
UPS Express Saver	UPS Express Saver	UPS Worldwide Express Saver®	UPS Worldwide Express Saver	UPS Worldwide Express Saver
UPS Expedited®	UPS Expedited	UPS Worldwide Expedited®	UPS Worldwide Expedited	UPS Worldwide Expedited
UPS Standard®	UPS 3 Day Select®	UPS Worldwide Express Freight	UPS Worldwide Express Freight	UPS Worldwide Express Freight
	UPS Worldwide Express Freight®		UPS Standard	
	UPS Standard			

Niveaux de tarification promotionnelle

Chaque colis admissible pour lequel un service admissible de la grille ci-dessus est utilisé bénéficiera d'un rabais selon les modalités suivantes :

La **Période 1** correspond à la première période de huit semaines, et tient compte de la date à laquelle se termine la dernière semaine, pendant laquelle un compte bénéficie de ce programme incitatif. Tous les services admissibles susmentionnés pourront être facturés en port payé, en port dû ou à un tiers.

Rabais pour la Période 1 = 40 %

La **Période 2** débute après la Période 1 (huit semaines, en tenant compte de la date à laquelle se termine la dernière semaine) et correspond à une moyenne mobile de 52 semaines pour les colis admissibles confiés à UPS (dès que 52 semaines auront été accumulées). Les tranches de revenus sont établies selon la moyenne des frais de transport bruts hebdomadaires (à l'exception des frais accessoires, des taxes et des suppléments). Les rabais seront accordés selon une base hebdomadaire. Tous les services admissibles susmentionnés entreront dans le calcul des tranches appropriées pour le client, et pourront être facturés en port payé, en port dû ou à un tiers.

Rabais pour la Période 2

Incitatif	Tranche de revenus bruts hebdomadaires (\$)	Tranche de revenus bruts annuels (\$)
0,00 %	Moins de 0,01 \$	Moins de 0,01 \$
20,00 %	0,01 à 192,30 \$	0,01 à 9 999,99 \$
25,00 %	192,31 à 384,61 \$	10 000 à 19 999,99 \$
30,00 %	384,62 à 576,91 \$	20 000 à 29 999,99 \$
35,00 %	576,92 \$ et plus	30 000 \$ et plus

La moyenne des frais de transport bruts hebdomadaires sera établie en fonction des 52 dernières semaines, excluant la semaine de facturation en cours. On entend par « moyenne des frais de transport de base hebdomadaires », les frais de transport de base par semaine provenant de tous les services admissibles et prévus à la présente entente, pour une période donnée, divisés par le nombre de semaines comprises dans la période de temps en question.

Rabais sur le courtage en douane

Préparation des déclarations en douane pour les envois entrant au Canada.	20 %
---	------

Tarification promotionnelle relative aux services accessoires

Ramassage quotidien	100 %
Supplément pour envoi en port dû / facturé à un tiers	100 %
Emplacements Point d'accès UPS ^{MD} (Expédition à un emplacement Point d'accès UPS situé au Canada)	100 %
Service UPS On-Call Pickup [®]	100 %
Frais de manutention supplémentaire	20 %
Correction d'adresse	20 %
Refus du payeur de régler les frais d'expédition	20 %
Services d'envois CR (envois CR UPS Express et service régulier d'envois CR au Canada et aux États-Unis)	20 %
Valeur déclarée	20 %
Services de confirmation de la livraison (Signature requise, Signature d'un adulte requise)	20 %
Frais de débours	20 %
Glace sèche	20 %
Options pour droits et taxes non réglés par le pays de destination	20 %
Supplément pour zone éloignée (à l'intérieur du Canada, aux États-Unis et à l'international)	20 %
Supplément pour colis volumineux	20 %
Numéro de compte manquant/non valide	20 %
Supplément pour limite excédée	20 %
Supplément pour livraison résidentielle	20 %
Livraison le samedi (au Canada)	20 %
Supplément pour retour d'envois internationaux non livrables	20 %
Transport des marchandises dangereuses	20 %
Services Import Control [®] (Retrait de la facture commerciale)	20 %
Services Retours par UPS ^{MC} (Transmission électronique de l'étiquette de retour, Impression et d'envoi de l'étiquette de retour, Service d'une tentative de ramassage par UPS, Service de trois tentatives de ramassage par UPS)	20 %
Soin absolu d'UPS	20 %

* Pour plus de détails ou pour vous inscrire, appelez UPS au 1-800-742-5877.